

ASSEMBLÉE NATIONALE

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

AMENDEMENT

N ° 3341

présenté par
M. Gouffier-Cha

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 26, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.